

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2009

DE QUOI JE ME MÊLE ? Ignatieff se met les pieds dans les plats



De passage en Estrie, le chef du Parti libéral du Canada, Michael Ignatieff, a soutenu qu'il n'y avait pas d'avenir pour le chrysotile et s'est prononcé en faveur d'un arrêt des exportations, en invoquant des études

scientifiques. Voilà une position bien tranchée pour un politicien qui s'est déjà dit en faveur de l'exploitation des sables bitumineux en Alberta! Le directeur québécois du Syndicat des Métallos l'a rabroué sur la place publique. «*La sagesse intellectuelle commande de lire au complet les études avant d'en tirer des conclusions aussi tranchées*», a déclaré Daniel Roy.

EN BREF

Hydro doit continuer d'acheter au Québec

Les métallos de General Cable à La Malbaie se sont dotés en août d'un mandat de grève à déclencher au moment opportun. Le fabricant de câbles, qui fournit principalement Hydro-Québec, demande des concessions salariales de 10% à 20%. L'employeur menace de concentrer sa production dans une usine jumelle en Arkansas. Les Métallos ont entrepris de sensibiliser les politiciens pour qu'Hydro refuse d'acheter des câbles fabriqués ailleurs qu'au Québec.

Emplois menacés par la vente de la gare Windsor

La section locale 1976 regroupant les employés du Canadien Pacifique tente de préserver des postes menacés par la vente de la gare Windsor à Cadillac Fairview. Le Syndicat a entrepris des démarches pour faire valoir les droits de succession des employés affectés à l'entretien et à la sécurité. En vertu des clauses de la convention collective sur la garantie d'emploi, une dizaine de travailleurs ont pu prendre une retraite anticipée, mais cinq autres pourraient perdre leur emploi en raison de la transaction.

EN CONFLIT

Chantage chez Prysmian

En grève depuis plus de cinq mois, les métallos de Prysmian à Saint-Jean-sur-Richelieu ont vu la pression monter d'un cran cet été. L'employeur a fait parvenir aux 200 grévistes un avis de fermeture d'ici la fin octobre si un règlement ne survient pas entre-temps. Par la même occasion, le négociateur de Prysmian a fait table rase des clauses déjà paraphées et a demandé des concessions supplémentaires, nettement exagérées, jamais évoquées au cours de la dernière année de négociations.

«*La dernière offre, on l'a refusée à 100% le mois passé. Elle n'est pas meilleure aujourd'hui parce qu'il y a une menace de fermeture. S'il y a une balle à prendre, on va la prendre debout!*», a lancé le président de la section locale 8428, Sylvain Milot, lors d'une assemblée d'information qui se tenait

à la fin août et à laquelle participaient également les membres de la SL 7016.

Plus tôt cet été, une quarantaine de grévistes de Prysmian sont débarqués aux États-Unis pour manifester devant les bureaux de la banque Goldman Sachs, actionnaire principal de la compagnie. Brandissant des affiches où on pouvait lire «*Goldman Sharks*» à Philadelphie, Jersey City et Boston, les grévistes québécois ont plaidé pour des investissements dans l'économie réelle, pour accroître la productivité de l'usine de la Montérégie.

Le géant financier qui a reçu une généreuse aide de 10 milliards \$ du gouvernement, dans le cadre du plan de sauvetage du système financier américain, a trouvé le moyen de verser des primes de 4,8 milliards à ses cadres en 2008.



CALENDRIER OCTOBRE

Activités de formation

Capsule juridique (Le devoir de représentation)

1^{er} à Rouyn-Noranda
8 à Montréal
13 à Sept-Îles

Dirigeants et dirigeantes

29 septembre au
2 octobre à Ste-Thérèse
27 au 30 à Sept-Îles
27 au 30 à Thetford Mines

Réclamation à la CSST

5 au 7 à Québec
19 au 21 à Longueuil
28 au 30 à Ste-Thérèse

Délégués-déléguées

7 au 9 à Brossard
21 au 23 à Sherbrooke
26 au 28 à Montréal

Les finances

de la section locale
14 et 15 à Sept-Îles
22 et 23 à Ste-Thérèse

Le travail syndical en prévention

13 et 14 à Longueuil

Résolution de conflits

15 et 16 à Longueuil

Négociation de convention collective

19 au 21 à Brossard

BIENVENUE

- Aux 50 nouveaux membres de l'entreprise Bois de sciage Lafontaine, qui ont adhéré cet été au Syndicat des Métallos (SL 7708)
- Aux 35 nouveaux syndiqués du restaurant Cora de la rue Bouvier à Québec (SL 9400)
- Aux 32 nouveaux membres de l'entreprise SITEC (SL 7708) qui travaillent à la carrière du Petit-Lac-Malbaie.



Randonnée de motos 2009

Une soixantaine de motos ont participé le 22 août dernier à la randonnée annuelle des Métallos. Les motocyclistes se sont donné rendez-vous à Cowansville pour une balade dans les Cantons-de-l'Est, qui s'est terminée à Victoriaville. Les profits de l'activité ont été versés à un travailleur accidenté de la section locale 7531, atteint de paraplégie. Merci à tous les participants, la journée a été fort agréable. On remet ça l'année prochaine!

VIE SYNDICALE

Rencontre sur la prévention

Une rencontre des représentants et représentantes à la prévention se tiendra les 1^{er} et 2 octobre à Trois-Rivières. L'anthropologue Serge Bouchard, qui anime l'émission « Les remarquables oubliés » à Radio-Canada, y abordera notamment l'évolution des conditions de travail en santé et sécurité. L'audiologiste Tony Leroux traitera quant à lui du bruit en milieu de travail et de la façon de prévenir la surdité professionnelle.

Colloque sur la conciliation travail-famille



À la course, coincés entre le quart de travail, la maladie de la petite et la rentrée du plus grand : la conciliation travail-famille est un casse-tête pour plusieurs. De plus en plus, cet enjeu ressort dans les milieux de travail. Que peut-on faire comme syndicat pour simplifier la vie des familles? Un colloque sur le thème « Des milieux de travail essouffés, du temps à négocier » se tiendra les 11 et 12 novembre à Montréal. Les participants ont jusqu'au 26 octobre pour s'inscrire auprès de la FTQ.

Une tournée pour les agents de sécurité

L'exécutif de la section locale 8922, qui regroupe les quelque 12 000 agents de sécurité, est en tournée pour prendre le pouls des membres dans les différents milieux de travail. La nouvelle présidente, Chantal Chauvin, s'est notamment rendue à Sept-Îles, Matane, Joliette et Saguenay.

DÉCISIONS

Victoire en CLP à Fermont

La Commission des lésions professionnelles (CLP) a donné gain de cause à une conductrice d'équipement minier de la section locale 5778 à Fermont, qui souffrait d'une tendinite à l'épaule. La CLP a renversé la décision de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST) qui ne reconnaissait pas que la métallo de ArcelorMittal s'était infligé cette blessure dans le cadre de son travail.

Les débardeurs ont gain de cause

La quarantaine de débardeurs de Logistec Arrimage à Sept-Îles ont eu gain de cause en arbitrage : le détachage des camions remplis de lingots et de gueuses d'aluminium de l'aluminerie Alouette ainsi que l'arrimage des marchandises sur les camions au port de Sept-Îles devront désormais être effectués par des débardeurs.



POUR UN LAMINOIR À POUTRELLES À CONTRECOEUR

Appui du président international du Syndicat des Métallos

Le président international du Syndicat des Métallos, Leo W. Gerard, a offert un appui sans équivoque à la campagne pour obtenir un laminoir à poutrelles à l'usine d'ArcelorMittal à Contrecoeur au cours d'un rassemblement dans la région. « C'est ici que l'entreprise est née, c'est ici qu'elle va vivre ou mourir! On va être à toutes les tables de négociations et on ne lâchera pas tant qu'on ne l'aura pas! », a tonné M. Gerard en marge d'une réunion du bureau exécutif international qui se tenait au Québec en juillet. Le directeur québécois, Daniel Roy, a renchéri

en rappelant la promesse d'investissement de Mittal et en soulignant qu'aucune usine canadienne ne produit de telles poutrelles, pourtant fort utiles en cette période de construction d'infrastructures. « C'est pas vrai que Mittal va se sauver avec nos jobs et nos 'beams' ailleurs sur la planète », a argué M. Roy devant quelque 200 métallos.



ITW MULLER

Contrat de 5 ans

ITW Muller de Kirkland (SL 7625) a signé un contrat de travail de cinq ans. Les 18 travailleurs qui fabriquent des machines à emballer ont obtenu un réaménagement de l'échelle salariale, dont font désormais partie tous les employés. L'augmentation salariale est en moyenne entre 1,5% et 1,9% par année. Le salaire à l'embauche passe de 11,35\$ à 15,35\$ l'heure. Les allocations pour les bottes et les outils ont aussi été bonifiées.

OPSIS

Une première convention

Opsis, un service aéroportuaire situé à Dorval, signe un premier contrat de travail de trois ans. Les 87 travailleurs de la section locale 7625 ont obtenu des augmentations de 4,5% pour la première année et de 2,7% pour les deux années suivantes. Cette première convention collective définit plus clairement les statuts à temps plein et à temps partiel.

CINTUBE

L'employeur contribue aux assurances dentaires

Un contrat de travail de cinq ans, accordant des augmentations annuelles de 2,5% (3% la dernière année), a été conclu chez le fabricant de pièces d'autocar Cintube, à Lasalle (section locale composée 7625). Les quelque 100 travailleurs obtiennent également le partage des coûts du plan d'assurance dentaire par l'employeur ainsi qu'une amélioration des clauses ayant trait aux vacances et aux journées de maladie. Le salaire horaire moyen oscille autour de 20\$ l'heure.

BMR

Des affectations conventionnées

Au terme de moyens de pression et d'une conciliation, les 165 métallos de l'entrepôt de matériel de quincaillerie BMR (SL 7625) ont réussi à encadrer les assignations au sein de l'entreprise. Grâce à cette deuxième convention collective, les affectations feront désormais l'objet d'un affichage et l'ancienneté sera considérée lors d'un changement de poste. Une banque de temps a aussi été instituée pour reprendre du temps supplémentaire. La progression dans l'échelle salariale, auparavant bloquée après six ans, sera désormais continue et les employés de 57 ans et plus, en emploi depuis plus de 10 ans, seront éligibles à une retraite partielle.

GRAYMONT MARBLETON

Signature pour trois ans et 8%

Après plus de 60 ans avec la CSN puis la CSD, les 75 travailleurs de Graymont, à Marbleton, se sont joints au Syndicat des Métallos en novembre dernier. C'est le 14 juin que les termes de la nouvelle convention collective ont été acceptés dans une proportion de 73%. D'une durée de trois ans, le nouveau contrat de travail comprend des augmentations salariales de 8% ainsi que plusieurs améliorations aux clauses normatives. Chez Graymont, le taux horaire moyen est de 27\$. L'usine de Marbleton est une des plus vieilles usines de chaux en Amérique du Nord.

SUITE EN PAGE 4



CONTRATS DE TRAVAIL

CANADIAN TIRE Instauration d'une échelle salariale

Les métallos du Canadian Tire de La Malbaie ont accepté à l'unanimité une convention collective de quatre ans. La clause d'achat pour les employés et celle portant sur les vacances ont été améliorées. Les cours de perfectionnement seront dorénavant payés entièrement par l'employeur. Certains travailleurs recevront jusqu'à 1,10\$ d'augmentation suite à l'instauration de l'échelle salariale avec le principe du salaire minimum PLUS. Des primes seront allouées aux caissières et aux caissiers affectés aux retours d'achats. Enfin, le travail du personnel non-syndiqué a été limité.

SODEXO SEPT-ÎLES Contrat adopté à l'unanimité

La vingtaine de métallos chez Sodexo Québec Ltée à Sept-Îles ont entériné à l'unanimité,

en juin dernier, un nouveau contrat de travail de trois ans. On y trouve des améliorations au chapitre de l'administration des griefs, de la comptabilisation du temps supplémentaire ainsi qu'en santé et sécurité. Ces membres de la section locale composée 7065 auront aussi droit à des augmentations salariales de l'ordre de 3% pour les deux premières années. Une réouverture de la convention est prévue en 2011 afin de négocier les salaires pour la dernière année du contrat de travail. Ces métallos assurent le service de cafétéria à l'Aluminerie Alouette.

FABNOR 11,5% minimum sur cinq ans

Les 125 métallos chez Fabnor à Sept-Îles ont accepté en juin dernier les termes d'une nouvelle convention collective de cinq ans. La grande majorité des métallos membres de la section

locale 7065 pourra se prévaloir d'une augmentation minimale de 11,5% pour la durée de la convention. Les congés de deuil ont été rallongés et l'employeur augmente sa cotisation au Fonds de solidarité FTQ. Une prime supplémentaire de 2,50\$ l'heure est également accordée le dimanche aux syndiqués inscrits à l'horaire de fin de semaine. Fabnor fabrique des pièces métalliques et en assure l'entretien. Le salaire horaire moyen à la fin de la convention collective sera d'environ 23\$.

POLYCOR GRANITE BUSSIÈRE On rattrape les concessions

Les métallos de Polycor Granite Bussière de St-Sébastien, ont accepté un contrat de travail de quatre ans, comportant des augmentations salariales de 11%. Les travailleurs qui avaient consenti à une réduction de leurs conditions de travail quand

l'entreprise était en difficulté financière, il y a quelques années, récupèrent aujourd'hui deux congés fériés et un rattrapage salarial. Une clause stipule désormais que les syndiqués auraient droit à huit semaines payées et non travaillées advenant un licenciement collectif. Le salaire horaire moyen est présentement de 18,47\$. Ces métallos fabriquent de la pierre architecturale à base de granit.



Bienvenue, Clairandrée Cauchy!

On accueille Clairandrée Cauchy comme responsable de l'information au Syndicat des Métallos. Auparavant, elle était journaliste au quotidien *Le Devoir*, depuis 2002. Elle y a couvert différents secteurs tels l'éducation, la santé,

les affaires municipales, les enjeux sociaux, l'immigration. Elle a aussi travaillé au mensuel progressiste *l'aut'journal*, a présidé le Conseil permanent de la jeunesse et s'est engagée dans le mouvement étudiant.

Bonne retraite, Denis Lévesque!



Denis Lévesque a été embauché en août 1989 comme recruteur pour le

secteur des mines, à Rouyn-Noranda. Il a par la suite travaillé au bureau de Sainte-Thérèse. On lui souhaite une bonne retraite.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union NUMÉRO 215

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone: 514 382-9596
Télécopieur: 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois: Daniel Roy

Responsable: Clairandrée

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants: Jeannot

Bradette, Gaétan Gladu

(Brossard); Nicolas Lapierre,

Luc Turner (Côte-Nord, Bas-St-

Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-

Madeleine); Manon Bertrand,

Marc Lacasse, Sophie Paulin

(Montréal); Nancy Thibault (Nord

et Nord-Ouest); Philippe Doré,

Yan Gauthier, André Talbot,

Martin Tremblay (Québec)

Collaboration: Daniel Mallette

Personnel de soutien: Éliane

Leboeuf, Roseline Mongeon,

Nicole Daoust

Tirage: 15 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués

et les syndiquées chez

Transcontinental Québec

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec.